

Livret d'Accueil

*« La joie de vivre est une émotion contagieuse »
D. Wymot.*



E.H.P.A.D Gallevent

9, Avenue François Mitterrand – 33470 Le Teich

Téléphone: 05 56 22 66 65 – Télécopie: 05 56 22 85 80

secretariat@residence-gallevent.fr

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Toute l'équipe de la Résidence Gallevent et moi-même, vous remercions de nous accorder votre confiance.

Nous vous souhaitons la bienvenue.

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre intention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles.

Ce qui caractérise la Résidence Gallevent c'est avant tout un esprit de service, d'attention, de disponibilité et de respect de la dignité.

Nous vous invitons à nous faire part de vos avis afin de nous permettre d'améliorer la qualité de nos services.

Avec mes meilleures salutations

*Christophe BOS
Directeur.*

SOMMAIRE

1. L'Établissement	Page 4
- Le statut juridique	
- La capacité d'accueil	
- Le public accueilli	
- Les locaux	
- La sécurité	
2. Votre Confort	Page 6
- La chambre	
- Le téléphone	
- Le linge	
3. Votre Bien-être	Page 7
- L'Animation	
- La Restauration	
- Les Services (courriers, coiffure et pédicure)	
4. Votre santé	Page 10
- La qualité des soins	
5. PASA	Page 11
- Présentation	
6. Accueil et Prise en Charge	Page 12
7. Vos Interlocuteurs	Page 13

1. L'Établissement

Située sur la commune du Teich près du Bassin d'Arcachon, au cœur d'une forêt de pins , la Résidence Gallevent est un lieu paisible où il fait bon vivre.

- **Le statut.**

La résidence Gallevent est un établissement privé à but non lucratif, elle est par ailleurs signataire d'une convention tripartite avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) et le Conseil Départemental de la Gironde. Cette convention garantit la qualité des soins prodigués et des personnes engagées.

- **La capacité d'accueil.**

La capacité totale est de 81 lits d'hébergement, dont 1 lit dédié à l'hébergement temporaire. Les séjours en hébergement temporaires s'adressent à des personnes soutenues à domicile et dont l'état de santé ou de dépendance nécessite une aide supplémentaire ponctuelle. Ces courts séjours peuvent être l'occasion, pour une personne, de se familiariser avec l'établissement afin de préparer une admission future.

- **Le public accueilli.**

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans. L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A), selon les règles de prise en charge établies par le Conseil Général de la Gironde.

- **Les locaux:**

La Résidence Gallevant est répartie sur 3 niveaux :

Le Rez de chaussé comporte:

- Une unité d'hébergement de 10 chambres
- PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés)
- L'accueil
- Les bureaux administratifs
- Le médecin coordonnateur
- La responsable d'hébergement
- La psychologue
- La salle à manger
- La salle à manger réservée aux personnes dépendantes
- Le salon cheminée
- Le salon télévision
- La salle d'animation
- Le restaurant (pouvant accueillir les invités des résidents)
- Le salon de coiffure – pédicure

Le 1^{er} étage comporte:

- Une unité d'hébergement de 35 chambres, dont 1 temporaire.
- L'infirmerie
- Le bureau de l'infirmière coordinatrice
- De deux petits salons

Le 2^{ème} étage comporte:

- Une unité d'hébergement de 36 chambres
- De deux petits salons

Des espaces verts ont été aménagés tout autour de l'établissement, les terrasses ombragées ou ensoleillées aux beaux jours sont des lieux de détente, de rencontre ou de repos.

2. Votre Confort

- **La chambre:**

L'établissement dispose uniquement de chambres individuelles, conformément à la législation en vigueur.

Le mobilier, fourni par la Résidence, est composé de la manière suivante:

- Un lit
- Une table de chevet
- Un fauteuil de repos
- Une table adaptable
- Un bureau- commode
- Une chaise

Chacun est libre d'amener son poste de télévision.

Chaque chambre est également équipée d'une salle de bain avec lavabo, douche, WC, d'un placard penderie et d'un système d'appel malade.

Le résident à la possibilité de compléter par des meubles personnels, dans les limites de la surface (25m²) et l'accessibilité de la chambre.

En tout état de cause, Il est encouragé à personnaliser son environnement afin de s'y sentir au mieux.

- **Le téléphone:**

Chaque chambre a la capacité d'avoir une ligne téléphonique, il vous suffit d'en faire la demande à France Telecom, le numéro qui vous sera attribué sera personnel.

- **Le linge:**

L'ensemble du linge (linge personnel et linge plat c'est-à-dire, draps, serviettes) est entretenu par la Résidence, sauf pour les vêtements délicats nécessitant un nettoyage particulier.

Le marquage du linge est inclus dans le tarif à hauteur de 100 pièces par résidents au-delà un supplément vous est facturé.

3. Votre Bien être

- **Les services:**

Le courrier est distribué chaque jour y compris le week-end, pendant le déjeuner. Le Résident peut déposer son courrier au secrétariat du lundi au vendredi de 9h à 17h.

- **Le salon de Coiffure-Pédicure:**

Les résidents peuvent bénéficier de services de coiffure et de pédicure à l'intérieur de la Résidence. Ces prestations sont à la charge du résident.

Coiffure:

Le mardi toute la journée et le vendredi matin.

Pédicure:

Le jeudi après-midi

- **Les petites réparations:**

Elles sont assurées quotidiennement par l'agent d'entretien de la Résidence.

- **La restauration:**

La Résidence Gallevent assure les 3 repas ainsi que le goûter, ils sont servis aux heures fixes suivantes:

- Petit déjeuner: 7h15 – 8h30 (en chambre).
- Déjeuner: 12h00
- Goûter: 15h30
- Dîner: 18h30

La préparation des repas est entièrement réalisée sur place et servie en liaison chaude. Les menus sont établis sur cinq semaines et respectent les principes des besoins nutritionnels des personnes âgées. Si il y a des régimes alimentaires prescrits, ils sont respectés et sont sous la responsabilités du Chef de cuisine et de l'Infirmière coordinatrice.

En parallèle, une Commission des menus se réunit 2 fois par an pour évaluer la qualité des repas servis. Cette instance est composée de la Directrice, le Médecin Coordinateur, l'Infirmière Coordinatrice, la Responsable d'Hébergement, le Chef de cuisine, la Diététicienne, le Président du Conseil de Vie Sociale, les familles et les résidents.

Tout résident peut inviter les personnes de son choix à déjeuner, à la condition de réserver auprès du secrétariat au moins 24 heures à l'avance. Le repas devra être réglé également au secrétariat.



- **Religion:**

Respectueux de toutes les opinions philosophiques ou religieuses, nous proposons un accompagnement spirituel à ceux qui le souhaitent.

Une Aumônerie Chrétienne, Protestante et Catholique a été mise en place et à ce titre un Pasteur et un Prêtre viennent régulièrement dans l'établissement, chaque résident peut demander à les rencontrer.

Des célébrations œcuméniques sont assurées une fois par mois.

- **Les manifestations:**

Par ailleurs, des animations festives sont organisées au sein de l'établissement par l'équipe de l'animation afin de marquer les événements du calendrier, celles-ci sont célébrées avec un éclat particulier.

- Fête de Noël
- Pâques
- Anniversaires (chaque mois)
- Repas des familles

4. Votre Santé

L'équipe de soins comprend un médecin coordonnateur, l'infirmière coordinatrice, un psychologue, des infirmier(e)s diplômé(e)s d'État et des aides-soignantes.

Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement., il n'est pas Prescripteur. Il supervise l'équipe soignante , sous la responsabilité et l'autorité administratives de la directrice. Il veille à une bonne coordination entre les intervenants extérieurs que vous avez choisis (votre médecin traitant, vos médecins spécialistes, votre kinésithérapeute, votre podologue par exemple). Il veille à ce que vous bénéficiiez des soins (y compris urgents) que votre état de santé nécessite, tout au long de votre Séjour. Il est présent deux fois par semaine (les mardis et vendredis). Vous avez par ailleurs l'entière liberté de garder ou de choisir votre médecin traitant à qui il sera proposé la signature d'un contrat-type réglementaire portant les conditions de son intervention au sein de la résidence.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier médical conformément aux dispositions de la loi N° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé, le personnel se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous trouverez votre chambre à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.



5. PASA (*Pôle d'Activités et de Soins Adaptés*)

- L'EHPAD Gallevent dispose d'un PASA, c'est un lieu de vie dédié, pouvant accueillir 14 personnes souffrant de maladie d'Alzheimer ou apparenté et des troubles du comportement.
- Y sont organisées et proposées des activités diverses sous l'égide d'une Assistante de Soins en Gérontologie, d'un psychologue et d'une psychomotricienne, afin d'aider les résidents le nécessitant.
- La décision d'intégrer les activités du PASA revient au médecin coordonnateur en accord avec la psychologue.
- De même, dans le cas où cela n'aurait pas d'intérêt ou serait délétère au résident, il peut être décidé de ne plus l'accueillir au sein du PASA.
- Dans les deux cas, la famille du résident sera informée par courrier.

6. Accueil et Prise en Charge

▪ **Votre accueil et prise en charge:**

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous allez vous installer. Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue:

- ✓ Votre pièce d'identité;
- ✓ Votre carte d'assuré(e) sociale(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire;
- ✓ Votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant;
- ✓ Vos justificatifs de ressources: votre dernier avis d'imposition;
- ✓ Une liste détaillée de vos affaires personnelles marquées à votre nom.

Le tarif mensuel comprend l'hébergement, la restauration, les soins d'aide aux actes de la vie quotidienne et les soins infirmiers, l'animation, l'entretien de votre linge et l'entretien de la résidence.

La télévision, le téléphone, les services de prestataires extérieurs ne sont pas compris dans ce prix.

En fonction de votre santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides:

- ✓ L'aide personnalisée au logement (APL);
- ✓ L'aide sociale;
- ✓ L'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

7. Vos Interlocuteurs

Au sein de l'établissement:

- Directeur: Monsieur Christophe BOS
- Médecin Coordonnateur. Dr Nathalie MAUBOURGUET
- Cadre de Santé: Madame Anne MOUKHA
- Psychologue. Madame Céline LENEVEU
- Responsable Hébergement. Madame Mireille BOUCHE
- Comptable (de 8h30 à 16h00 sauf le mercredi). Madame Cécile GILGUY
- Assistante de Direction (de 9h00 à 17h00). Madame Clara DARBEAU
- Agent d'entretien. Monsieur Laurent DIETRICH

Pour vous informer et vous écouter:

Résidence Gallevant
9 Avenue François Mitterrand
33470 Le Teich
Téléphone: 05 56 22 66 65 Télécopie: 05 56 22 85 80
Email: secretariat@residence-gallevant.fr

Nota Bene:

La Charte des droits et des libertés des personnes accueillies, la charte des droits et des libertés de la personne âgées en situation de handicap ou de dépendance, ainsi que le règlement de fonctionnement de la Résidence Gallevant, vous sont joint à ce livret.